

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2020
COMMUNE DE NEUF-MARCHE
7^{me} réunion de 2020

L'an deux mil vingt, le 27 novembre à 20h30 les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Neuf Marché, sous la présidence de Monsieur Dominique BUT, Maire.

Présents Mesdames et Messieurs :

Mrs BANCE Stéphane, BOURDON Zacarie, COLLET Frédéric, GREUET Laurent, PEZET Boris, BUT Dominique, Mr OUIN Arnaud, Mr POREZ Jean-Paul
 Mmes BOURGOIN Véronique, DERVARIC Martine, LESEIGNEUR Marie-France, DUMAZEDIER Marie, BOUQUET Amanda

Absentes excusées : Mmes GROS Karen, LECLERQ Johanna

Secrétaire de séance : Mr OUIN Arnaud

Date de convocation : 20 novembre 2020

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 09 OCTOBRE 2020

Après lecture, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la réunion Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire un ajout à l'ordre du jour

ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXEPTIONNELLE A DEUX AGENTS DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE COVID 19

Monsieur le Maire décide de donner une prime de 200€ à Mr BERNARD Philippe et Mme DREMAUX Nathalie.

Après en avoir délibéré l'assemblée donne son accord à l'unanimité.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE/ ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux sociétés ont répondu à la demande des travaux, soit :

- L'entreprise GRIFFON de Talmontiers, leur devis s'élève à 108 755.75€ TTC.
- La société GREUET de Neuf-Marché, leur devis s'élève à 55 720.67€

Après en avoir délibéré le Conseil municipal retient le devis de l'entreprise GREUET pour un montant total de : 55 720.67€

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LA RUE JULES FERRY ET RESTAURATION DU MUR D'ENCEINTE DE LA COUR DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux entreprises ont répondu à la demande des travaux de la rue Jules Ferry.

- L'entreprise PRC de Mesnières en Bray, leur devis s'élève à 34 918.92€ TTC
 - La Société EBTP de Blangy sur Bresle, leur devis s'élève à 82 667.76€ TTC
- Pour le mur d'enceinte de la cour de l'école, une seule société a donné son devis.
- Sté BATIC de Trie-Château pour un montant de 31 929.90€

Après en avoir délibéré le Conseil municipal retient le devis de l'entreprise PRC pour la réfection de la rue Jules Ferry pour un montant de : 34 918.92€ TTC

L'assemblée décide également de procéder à la restauration du mur d'enceinte de la cour de l'école et retient le devis de l'entreprise BATIC pour un montant de 31 929.90€ TTC.

Concernant la nouvelle signalisation de cette rue Monsieur le Maire a demandé un devis auprès de la société Signalfast le devis s'élève à 1 776.96€

Après en avoir délibéré le Conseil municipal retient le devis de l'entreprise Signalfast à l'unanimité

AUTORISATION A DONNER A MR LE MAIRE POUR CONTRACTER UN EMPRUNT SUPERIEUR A 100 000€

Monsieur le Maire s'est renseigné auprès du propriétaire de l'ancienne boulangerie la SCI TAVERNIER-DEBRAY par le biais d'une conseillère immobilier indépendante Mme Magalie Longuépée.

La SCI TAVERNIER-DEBRAY veut vendre ce bien pour un montant de 125 000€.

Des démarches ont été faites par la mairie vers France Domaine. Un dossier a été monté et l'estimation de France Domaine pour ce bien est de 80 000€ avec une marge de 20%.

Monsieur le Maire a été contacté par trois boulangeries des communes alentours (Sérifontaine, Beauvoir et Forges les eaux) Monsieur REMOND boulanger à Sérifontaine est intéressé pour l'installation d'une boulangerie froide, c'est-à-dire dépôt de pains et par la suite faire les travaux nécessaires afin de monter un fournil près de la boutique à la place du logement actuel.

Monsieur le Maire questionne l'ensemble du Conseil municipal pour savoir s'il autorise un emprunt supérieur à 100 000€ et s'il peut demander un droit de préemption sur ce bien.

Après en avoir délibéré, l'assemblée donne son accord à l'unanimité pour le droit de préemption, et autorise Monsieur le Maire à effectuer des demandes de prêts.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de payer la facture du nouveau Site Internet d'un montant de 1 554.37Euros, il est nécessaire de procéder à une décision modificative.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et vote à l'unanimité la décision modificative suivante :

Compte 2051 Concession et droits similaires : + 2 200 Euros

Compte 21568 autres matériels et outils d'incendie et de défense : - 2 200 Euros

Madame DUMAZEDIER Marie donne des informations sur le site internet qui va voir le jour.

Intramuros est une application d'information rapide à télécharger sur téléphone mobile, gratuite jusqu'au 31 décembre 2020, puis au prix de 24€/ mois.

Elle précise qu'une demande a été faite auprès de la Communauté de communes des 4 rivières pour faire une commande groupée afin qu'elle prenne en charge Intramuros à la place des communes.

ACHAT DES JEUX DANS LA COUR DES ECOLES

Madame DERVARIC Martine 1^{ère} Adjoint informe les membres du Conseil municipal qu'un projet de réaménagement des cours de récréation des deux écoles de la commune vient d'être proposé aux enseignants. Il s'agira d'achat de structures de jeux pour la maternelle (sur plusieurs années) mais aussi d'éléments naturels mis en place par M. POREZ et les employés communaux (troncs d'arbres, rondins, pas japonais...), ainsi que des tracés au sol et du mobilier urbain : bancs, poubelles. Un autre projet « environnemental » y est attaché : plantation d'arbres ornementaux et fruitiers, arbustes, jardin de senteurs, et création au printemps d'un potager avec composteur et récupérateur d'eau dans la cour de la maternelle. Pour l'école élémentaire : achat de bancs, de divers jeux (élastiques, cordes à sauter, balles, quilles...) et réflexion pour l'aménagement d'un abri en cas de pluie. Les membres du Conseil Municipal approuvent ce projet et les achats envisagés.

MODIFICATION DU TARIF DE LA SALLE DES FETES POUR LES MANIFESTATIONS A BUT LUCRATIF (n'ayant pas de caractère familial).

Pour les manifestations à but lucratif le week-end (samedi et dimanche) :

Tarif unique soit 800€ pour la salle des fêtes entière, il n'y aura plus la possibilité de diviser en salle A et Salle B. Après en avoir délibéré l'assemblée donne son accord à l'unanimité.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Noël des enfants sera particulier cette année, sans spectacle ni Père Noël (COVID 19 et ses mesures sanitaires). Mais un coin Noël sera installé dans la salle de réunion du Conseil municipal le samedi 5 décembre et une permanence se tiendra du 7 au 12 décembre pour un accueil des familles (un planning sera à la disposition des membres du Conseil municipal ainsi que les membres du CCAS). Une boule de Noël remplie de friandises et un jouet seront distribués aux enfants de la commune âgés de 0 à 2 ans. Pour les enfants de 3 à 12 ans, un ticket de cinéma sera distribué à chacun (plus un accompagnateur), ainsi qu'une boule de friandises.
- Le Colis de Noël pour nos aînés sera distribué à partir du 12 décembre 2020. Un planning a été créé par quartiers et par rues. Les membres du Conseil municipal et du CCAS peuvent dès maintenant donner leurs disponibilités pour retirer les colis et pour la distribution aux bénéficiaires.
- Mr POREZ Jean-Paul propose qu'un arbre soit planté dans la commune à chaque nouvelle naissance depuis le début de ce mandat, et que l'arbre porte le prénom de l'enfant.
- Des études sont menées par la Direction des Routes de Forges les Eaux sur la dangerosité du carrefour de la Rue de la Madeleine et de celui de la Place de Corval. La pose éventuelle de miroirs serait à la charge de la commune.
- Une autre étude est en cours pour l'installation d'un parc éolien sur des terrains agricoles privés au Camp à Dan et à Bouchevilliers.
- Le Conseil Municipal s'interroge sur le bien-fondé d'organiser une cérémonie publique pour les vœux du Maire, dans le contexte sanitaire actuel (crise COVID-19). Il décide tout de même de retenir la date du samedi 09 janvier, à annuler si les conditions et les consignes gouvernementales se durcissent.

L'Ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 21H50

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été prises :

n°2020-55, 2020-56, 2020-57, 2020-58, 2020-59, 2020-60

Liste des présents

Mme BOURGOIN Véronique	
Mme DERVARIC Martine	
Mme DUMAZEDIER Marie	
Mme LESEIGNEUR Marie-France	
Mr BANCE Stéphane	
Mr BOURDON Zacarie	
Mr BUT Dominique	
Mr COLLET Frédéric	
Mr GREUET Laurent	
Mr PEZET Boris	
Madame BOUQUET	
Mr POREZ Jean-Paul	
Mr OUIN Arnaud	